

CONTRAT DE BASSIN et PAPI AZERGUES - Commission « Volet A »

Réunion n° 1 du 24 mai 2012 en Mairie d'Ambérieux d'Azergues

Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- ***Cf. feuille d'émargement jointe***

Points abordés

- **Etat d'avancement de la candidature du bassin de l'Azergues à une deuxième procédure contractuelle**

Le Président et le Chargé de mission ont présenté la candidature du bassin à la réunion de la MISEN du 03 avril dernier. Celle-ci a émis un avis globalement favorable moyennant la prise en compte des remarques formulées par l'Agence de l'Eau et certains services de l'Etat (DDT, ONEMA). Le SMRPCA est donc invité à déposer un dossier définitif de candidature corrigé accompagné d'une synthèse avant le 15 juin prochain, pour consultation des services préalablement à son passage en comité de bassin de sept/octobre (date encore actuellement non connue).

Le Président réaffirme la volonté des élus locaux de boucler le dossier définitif de contrat de bassin avant les prochaines échéances municipales qui, immanquablement, ralentiront fortement la démarche et comportent potentiellement toujours un risque de remise en cause du projet dans son ensemble.

- **Présentation de l'organisation proposée en vue de la co-construction des programmes opérationnels de contrat de bassin et de PAPI**

Constitution de **3 commissions**, une par volet du contrat de bassin :

- ⇒ **volet A** (assainissement, qualité des eaux, pollutions) ;
- ⇒ **volet B** (préservation et restauration des milieux, gestion quantitative de la ressource en eau, prévention des risques) ;
- ⇒ **volet C** (animation, gestion, communication, sensibilisation et suivi des procédures)

La commission « volet B » traitera à la fois du contrat de bassin et du PAPI.

La commission « volet C » travaillera de façon décalée par rapport au deux autres commissions afin de définir les modalités de mise en œuvre des programmes d'actions qu'elles auront élaboré.

Chaque commission se décline en groupes de travail thématiques qui auront pour mission de définir les actions à conduire pour répondre aux problématiques et enjeux actualisés du bassin versant.

6 groupes de travail sont institués pour travailler sur les thématiques suivantes :

- ↔ assainissement domestique (*collectif et non collectif*) ;
- ↔ pollutions artisanales, industrielles et minières ;
- ↔ pollutions dues aux infrastructures de transport, voiries et rejets urbains par temps de pluie (eaux pluviales – aspect qualitatif) ;
- ↔ pollutions toxiques « historiques » (métaux, PCB...) ;
- ↔ pollutions toxiques « émergentes » (eaux de vidange de piscines, substances dangereuses contenues dans les produits ménagers, substances médicamenteuses...) ;
- ↔ mutualisation des données relatives au fonctionnement des dispositifs d'assainissement et à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et animale.

Cas particuliers des agriculteurs qui sont concernés par un grand nombre de thématiques relevant aussi bien du volet A que du volet B. Afin d'éviter de trop les solliciter, il est proposé de les réunir plutôt par secteurs géographiques :

- ↪ groupe « élevage » en haute Azergues ;
- ↪ groupe « viticulture » en moyenne Azergues ;
- ↪ groupe « agriculture » en basse Azergues.

Remarque : le nombre des groupes de travail n'est pas figé et évoluera au gré des thématiques à aborder. Leur composition est ouverte à toute personne intéressée par le sujet abordé et souhaitant s'investir. Une forte implication des partenaires institutionnels, des élus locaux et des responsables socio-professionnels (en fonction du thème) paraît indispensable à la pleine réussite de la concertation.

Points de difficulté et questions soulevés :

- a) comment, au sein des différents organismes, services et structures concernés par la démarche, identifier et mobiliser les personnes ressources pour chacun des thèmes abordés ?
- b) compte tenu de la spécificité des sujets et du nombre important d'interlocuteurs potentiels la question est posée de savoir s'il n'y aurait pas intérêt à scinder le groupe « assainissement domestique » en deux groupes : assainissement collectif d'une part et assainissement non collectif d'autre part.
- c) la question se pose pareillement sur l'intérêt ou pas de dissocier le groupe en charge des rejets pluviaux urbains et ceux provenant de grandes infrastructures de transport (autoroutes, routes départementales, voie ferrée).
- c) la question est également posée de savoir s'il y a intérêt ou pas à créer un groupe de travail sur le thème de la réduction des pollutions au sein des Aires d'Alimentation de Captages (A.A.C.) ?
- d) l'approche par groupes géographiques pluri-thématiques semble à la Chambre d'Agriculture la bonne façon d'aborder les thématiques relevant de l'activité agricole mais ses représentants se posent la judicieuse question du lien indispensable à faire entre groupes géographiques et thématiques

Pistes de solutions évoquées :

- a) il est demandé aux collectivités, organismes, services et structures de nous communiquer au plus tôt les noms et adresses mail des personnes ressources pour chacun des thèmes abordés dans les différents groupes de travail – le Conseil Général s'engage à nous transmettre les coordonnées des entreprises fermières des collectivités pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable.
- b) le choix d'une première réunion rassemblant autour des 2 thèmes de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif est dans un premier temps privilégié car bon nombre d'interlocuteurs gèrent les deux modes d'assainissement – quitte, dans un deuxième temps, à organiser des réunions du groupe axées uniquement sur l'un ou l'autre de ces thèmes afin d'alléger l'ordre du jour.
- c) le fait d'avoir dans un même groupe de travail des gestionnaires d'infrastructures de tailles différentes mais confrontés à une même problématique est perçu comme un élément pouvant favoriser une certaine émulation ; il est en conséquence décidé de ne pas scinder en deux ce groupe thématique. Il est par contre annoncé qu'il sera vraisemblablement difficile de mobiliser le service en charge de l'entretien du réseau ferroviaire qui est déjà très sollicité par les procédures en cours dans les autres bassins versants. Celui-ci semble être débordé et ne peut pour l'instant pas annoncer de calendrier de mise en œuvre du protocole de désherbage raisonné qu'il a établi en partenariat avec les services de l'Etat, faute de moyens techniques et financiers suffisants.

d) des comités de suivi des diagnostics des pratiques agricoles au sein des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires (AAC) étant déjà institués, les membres de la commission pensent qu'il convient pour l'instant d'attendre la présentation à l'automne par les bureaux d'études des résultats de ces diagnostics et des pistes d'actions qui en découleront pour juger de la pertinence ou non de créer un groupe de travail sur ce thème spécifique.

e) il appartient aux techniciens de la chambre d'agriculture d'assurer le lien entre les groupes géographiques agricoles et les autres groupes thématiques. Une réunion de travail sera organisée avec le Chargé de mission afin de définir dans quels groupes thématiques la participation d'un technicien territorial de la chambre d'agriculture est importante.

• **Les fiches action**

Les groupes de travail ont pour finalité de rédiger des propositions d'actions à inscrire au programme des futures procédures. A cette fin, un nouveau modèle de fiche action est présenté (cf. modèle). Celui-ci est plus complet que celui utilisé dans le premier contrat de rivière, détaillant en particulier la faisabilité technico-économique et sociale de l'action, le temps à y consacrer par le personnel du Syndicat ainsi que le temps de réponse attendu du milieu. Chaque opération sera également évaluée par des indicateurs à définir par un groupe de travail ad-hoc du volet C. A la demande de l'Agence de l'Eau, les références à la masse d'eau, à l'échéance d'atteinte du bon état et à l'action du programme de mesure du SDAGE concernée ont été ajoutés à la fiche.

Les membres de la Commission sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques complémentaires sur ce modèle de fiche.

• **Information du syndicat**

Le Chargé de mission évoque la difficulté rencontrée par le syndicat pour accéder à l'information relative à l'assainissement et à l'alimentation en eau potable. Ces deux thématiques ne relevant pas de ses compétences propres, les collectivités gestionnaires et les services ne pensent en effet pas à lui communiquer ces éléments qui, pourtant, lui sont indispensables pour suivre l'évolution des milieux et programmer les actions futures. P. GADIOLET cite l'exemple des pollutions accidentelles pour lesquelles le syndicat n'est jamais informé ou encore des équipements financés dans le cadre du 1^{er} contrat de rivière pour lesquels le syndicat ne dispose d'aucune information sur leur fonctionnement. Ce hiatus dans la circulation de l'information est d'autant plus dommageable que, dans certains cas, la fine connaissance du milieu par le syndicat pourrait s'avérer fort utile à la pertinence et à l'efficacité des décisions prises par les organismes gestionnaires.

Suite à cette intervention, Mme DUFOUR, de la commune de Chessy, s'engage à transmettre au syndicat l'ensemble des documents produits dans le cadre de la démarche de protection du captage prioritaire de la source du château.

• **Les grands principes**

Les grands principes qui orienteront la réflexion des commissions et groupes de travail sont rappelés (cf. *document de séance du Comité de pilotage du 19 janvier 2012*) :

- le principe de **réalité** ;
- le principe de **responsabilité** ;
- le principe de **prudence** ;
- le principe de **concentration** ;
- le principe de **complémentarité** et de **cohérence**.

- **Planification des réunions**

Il est jugé opportun d'**activer** en **priorité** les **4 groupes** de travail suivants :

⇒ le groupe « **Assainissement domestique** » afin, dans un premier temps, de faire un état des lieux actualisé de l'avancé des différents travaux et projets d'assainissement collectif ainsi que de l'important chantier que représente le diagnostic de conformité et de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif ;

⇒ le groupe « **Pollutions toxiques historiques** » qui devra faire le point sur le programme d'actions « pollution PCB » du bassin Rhône-Méditerranée et établir une doctrine vis-à-vis de la gestion des sédiments contaminés, au regard des priorités et préconisations d'intervention découlant du groupe « fonctionnement hydro-morpho-écologique » qui travaillera en début d'automne ;

⇒ le groupe « **Rejets Urbains par Temps de Pluie (R.U.T.P.) et rejets d'infrastructures de transport** » qui devra accompagner les actions proposées suite au diagnostic des pratiques agricoles dans les A.A.C., en vue de la réduction des pollutions diffuses par les pesticides dans les zones prioritaires ;

⇒ le groupe « **Pollutions artisanales et industrielles** » enfin, qui nécessitera un important travail de recueil d'informations et ne devra en conséquence pas trop tarder à se mettre au travail, sous peine de ne pas produire de résultats exploitables dans les délais impartis.

Les réunions avec les agriculteurs seront organisées à la fin de l'automne pour éviter la période de forte activité du métier.

P. GADIOLET rappelle que le planning actualisé des réunions est consultable en ligne sur les pages « contrat de rivière Azergues » du Portail Internet du pays Beaujolais

CRAzII - Commission « volet A »

Réunion n°1 – jeudi 24/05/2012

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
LAFARGE Ciments - Usine du Val d'Azergues	M. Thomas DURAND	excusé
D.D.T. du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER <i>JF PERRIN</i>	<i>Perrin</i>
Agence de l'Eau R.M.&C. - Délégation Rhône-Alpes	M ^{elle} Noémie BURETTE	<i>Burette</i>
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau <i>Aménagement durable - Service environnement</i>	Mme Estelle MARTIN	<i>Martin</i>
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY	<i>Gelay</i>
C.C. de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	excusé
SIVU de la Pray	M. Michel DAUTREY	
S.A.C.S.A.	M. Alain PERSIN	<i>Persin</i>
S.A.V.A.	M. Gérard GUNTHER	excusé
S.I.E.C.B.O.	M. Antoine DUPERRAY	<i>Duperray</i>
S.M.E.P. Saône-Turdine	" "	<i>OT</i>
E.P.T.B. Saône & Doubs	M. Franck WEINGERTNER	<i>W.</i>
Chambre d'Agriculture du Rhône - Pôle Territoire	M. Christophe BOUCABEILLE	
Chambre d'Agriculture du Rhône	M. Jean-Jacques PAIRE	
Chambre d'Agriculture du Rhône – C.D.B.	Mme Audrey PAGES	<i>A. Pages</i>
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	Excusé.
Syndicat Mixte du Beaujolais		
Commune de CHENELETTE		
Commune de CHESSEY LES MINES	<i>P. Dubourc</i>	<i>Dubourc</i>
Commune de LAMURE SUR AZERGUES	<i>N. ROSSIER</i>	<i>Rossier</i>
Commune de LES CHERES	<i>D. Goyard</i>	<i>Goyard</i>
Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES		
Commune de SAINT-CLEMENT SOUS VALSONNE		
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN M. Pierre GADIOLET M. Pierre MAREY	<i>Persin</i>
<i>CAG9</i>	<i>Jean-Dominique ROUYER</i>	<i>Rouyer</i>
<i>ONETA SD69</i>	<i>Frédéric FROSTGER</i>	<i>Frostger</i>